

## PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

### ENTRE :

**1°) BORDEAUX METROPOLE**, venant aux droits de la Communauté urbaine de Bordeaux (ci-après la CUB), Esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX,

Représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au siège de ladite métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX, dûment autorisé par délibération du conseil métropolitain du Mai 2023.

**2°) La SAS Aquitaine Serrurerie Plomberie**, ci-après ASP– société immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 378 379 119 dont le siège est sis 20 Avenue Antoine Becquerel 33 600 PESSAC, représentée par Monsieur Bruno DUPUY en sa qualité de Gérant.

**Ensemble ci-après désignées « Les Parties ».**

### EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Construit dans le cadre de la phase 2 du tramway, le parc relais 4 Chemins à Mérignac a été mis en exploitation en 2008. Il contient 395 places pour véhicules légers, des locaux techniques, un local gardien, ainsi qu'une Sous-Station de Redressement.

Suivant la commande n°11437-0 du 23/03/2022 d'un montant de 39 107 € HT sur la base du devis de la société ASP n° DEV8780 du 01/03/2022, dans le cadre du Marché à bons de commande 2019-E0066M-03, Bordeaux Métropole a confié la conception, la réalisation d'un renforcement structurel au droit d'un poteau béton situé au R+2 de l'ouvrage, sous une poutre venant en appui sur celui-ci et présentant une fissure à leur jonction.

La conception a été réalisée après des échanges entre le Bureau d'Etude VIVALTO missionné par Bordeaux Métropole et le bureau d'étude CESMA intervenant en tant que Bureau d'Etude d'exécution pour le compte de la société ASP. A l'issue de ces échanges, il a été conjointement convenu, par les 3 intervenants précités, de réaliser une exo-structure assurant une descente de charge du renforcement sur les fondations du parking et, pour ce faire, intégrait des éléments définis dans le DOE de la construction de cet ouvrage, en particulier la présence de la tête de pieu sur lequel devait s'appuyer l'exo-structure.

En phase exécution, alors qu'elle avait déjà réalisé les poteaux métalliques du R+2 et R+1, l'entreprise ASP a procédé à une investigation de reconnaissance pour localiser précisément l'appui recherché pour finaliser le dimensionnement du poteau du Rez-de-Chaussée. En contradiction avec le DOE, elle n'a pas retrouvé l'élément recherché par sondage destructif.

Pour achever l'opération engagée, il aurait alors fallu recréer une fondation spécifique pour reprendre la descente de charge de l'exo-structure. Le coût d'un tel ouvrage serait excessif en regard de l'enjeu. En conséquence, BM a pris la décision d'arrêter l'opération et de faire rechercher une autre solution technique.

La société ASP demande à Bordeaux Métropole le paiement des prestations déjà réalisées avant la résiliation du bon de commande :

- Etudes d'exécutions pour un montant de 2 288,00 € HT soit 2 745,60 € TTC,
- Fabrication des exo-structures des niveaux R+2 et R+1 pour un montant de 21 303,72 € HT soit 25 564,46 € TTC

Soit un total de 28 310,06 € TTC

**BORDEAUX METROPOLE et la société SAS AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE ont donc décidé de mettre un terme à leur différend exposé précédemment dans l'esprit des circulaires du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique et du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.**

**Après discussion et concessions réciproques les parties sont arrivées à l'accord suivant :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **BORDEAUX METROPOLE** offre de régler à la Société AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE, pour solde de tous compte, au titre du bon de commande susvisé, une somme de **23 591.72 € HT** soit 28 310,06 € TTC décomposée comme suit :

- Études d'exécutions pour un montant de 2 288 € HT soit 2 745,60 € TTC,
- Fabrication des exo-structures des niveaux R+2 et R+1 pour un montant de 21 303.72 € HT soit 25 564,46 € TTC.

Cette somme sera réglée dans un délai global maximal de 30 jours à compter de la notification du présent protocole, sur le compte ci-après défini :

Domiciliation : XXXXXXXX  
Clé RIB : XX  
IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX  
BIC : XXXXXXXXXXXX

**Article 2 :** En contrepartie, la **société Aquitaine Serrurerie Plomberie** abandonne irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation de quelque nature qu'elle soit, qu'elle ait été à ce jour formulée ou non, au titre de l'exécution du bon de commande n°11437-0 du 23/03/2022, ayant pour objet la conception, la réalisation d'un renforcement structurel au droit d'un poteau béton situé au R+2 parc relais 4 Chemins à Mérignac, sous une poutre venant en appui sur celui-ci et présentant une fissure à leur jonction.

**Article 3 :** Moyennant son respect le protocole vaudra transaction au sens des articles 2044 et 2052 du code civil.

**Article 4 :** Les parties se réservent la possibilité, en cas d'inexécution par l'autre partie de ses obligations contenues dans le présent protocole, d'engager à son encontre, une action en responsabilité contractuelle sur le fondement du présent protocole.

**Article 5 :** La présente transaction n'entrera en vigueur qu'après :

1. Transmission de la délibération accompagnée du projet de transaction, au contrôle de légalité,
2. Signature de la transaction,
3. Transmission au contrôle de légalité de la transaction,
4. Notification de la transaction à la société Aquitaine Serrurerie Plomberie.

**Article 6** : Chaque partie conservera à sa charge tous les frais quelconques et notamment de conseils qu'elle aurait engagés au titre des différentes procédures et de la négociation transactionnelle du présent protocole.

**Article 7** : Il est convenu de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente transaction.

Établi en trois exemplaires originaux.

A

le

A

le

Pour Bordeaux Métropole  
Le Président,  
Alain Anziani

Pour la SAS Aquitaine Serrurerie Plomberie  
Le Gérant,  
Bruno DUPUY